L'Echo de Manitoba

JEUDI, 23 JUIN, 1898

NOTRE NUMERO SPECIAL.

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs un numéro destiné à honorer et fêter nos fêtes nationales de la St. Jean-Baptiste et la St. Joseph.

La tâche que nous poursuivons est de contribuer dans la mesure de nos modestes forces à l'union complète, entière, de corps et d'âme de tous ceux que rattachent déjà entre eux le lien si puissant de la langue Française.

Nos convictions politiques sont profondes, et nous entendons les proclamer hautement, mais au-dessus de la politique, au-dessus des luttes de parti, au-dessus même de nos convictions nous plaçons la gloire de notre langue ; son avenir, son triomphe définitif seront en toute occasion notre pensée maîtresse, et notre labeur, nos efforts seront dignement récompensés si nous hâtons en quoi que ce soit l'aurore du jour où notre race, indissolublement unie, marchera de pair avec les nations les plus glorieuses de l'univers.

Nous comptons sur vous tous, chers concitoyens, pour nous aider et nous soutenir.

Lettre sur l'Education.

Ce n'est pas en vain, cher Monsieur, que vous aurez fait appel à ma bonne volonté ; quoique bien indigne, je ne m'en crois pas moins tenu de vous faire connaître mon opinion qui est celle d'un homme de bonne foi, ayant recours, pour éclairer sa lanterne, aux seules lumières du bon sens et de l'expérience.

Je dois tout d'abord vous dire combien j'ai été touché de votre appréciation sur le rôle du journal ; il serait à souhaiter que d'une part tous nos concitoyens aient ensemble confiance dans les bonnes intentions des journalistes, et que d'autre part ceux-ci s'efforcent de mériter pareille confiance en ne perdant jamais de vue leur véritable raison d'être, qui est de contribuer au développement intellectuel et moral du peuple, et non point de flatter ses passions, de fausser ses sentiments pour le plus grand profit d'un parti politique ou d'un coffre-fort particulier.

Ceci dit, j'aborde la question.

Si j'ai bien compris votre exposé, vous êtes fermier, père de quatre enfants, et votre préoccupation est de savoir si oui ou non il est de l'intérêt véritable de vos enfants d'être instruits, et enfin dans le cas de l'affirmative jusqu'à quel point doit être poussée cette éducation.

Les données secondaires sont : la pénurie de vos ressources ; les conditions d'éducation plus ou moins favorables, à votre portée.

Il me faudrait, cher Monsieur, des volumes pour développer convenablement pareil sujet ; je dois donc me résumer, à vous de déduire les conséquences des prémisses posées.

L'incertitude ou vous êtes de l'utilité de l'éducation pour vos enfants vous est commune avec bien des gens à notre époque, et ce qui semble compliquer la question c'est que la plupart du temps ce sont des individus passant pour avoir une certaine instruction qui viennent proclamer la funeste influence de l'éducation sur l'avenir de beaucoup d'enfants.

Un mot résumera mon opinion ; ces gens-là sont des déclassés, leur instruction superficielle a été complètement faussée, et vous saisirez toute ma pensée quand je vour aurai donné la définition suivante de l'instruction. Cette opinion n'est pas de moi, elle est d'un écrivain Français justement apprécié, Michelet :

"La véritable instruction ne réside point tant dans la méthode d'instruction que dans *l'eveil* de l'esprit."

Là est la vérité, cher Monsieur, et quiconque oublie un seul instant ce principe, détourne complètement l'instruction de son but véritable et s'expose donc à rendre néfaste une chose excellente en elle-même.

Si vous envisagez l'instruction à ce point de vue, vos doutes s'envoleront aussitôt.

Eveiller l'intelligence de l'enfant est chose aussi nécessaire que de développer son corps. Sans cet éveil l'homme est inférieur à la brute, qui elle, a du moins ce qu'on est convenu d'appeler l'instinct.

Vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que l'instruction ainsi comprise, ayant pour seul but de faire naître et développer l'intelligence, le raisonnement, le bon sens, est un merveilleux outil, nécessaire à tout homme quelque soit sa profession.

Si plus tard quelque-uns font un mauvais usage de cet outil la faute en revient à l'individu, bien qu'en réalité il ne serait pas injuste de rejetter cette responsabilité sur ceux qui n'ont pas suffisamment surveillé la mise en œuvre des principes enseignés.

Envoyez donc vos enfants à l'école sans perdre une minute

"Mais," dites vous, "j'hésite à confier ces jeunes intelligences à des maîtres qui sont notoirement ignorants de ces principes. Nous avons comme professeur à l'école de notre village une jeune fille de 15 ans, une enfant, excellente écolière assurément, mais bien peu apte à comprendre la tâche glorieuse qui lui incombe. Son inexpérience peut avoir pour conséquence de dégouter à jamais mes enfants de l'instruction et fausser leur jeune intelligence."

Vos observations sont celles d'un honnête homme, d'un homme de bon sens.

Je déplore comme vous la funeste ignorance qui préside les trois quart du temps au choix de nos maîtres d'écoles dans les paroisses ; vous en connaissez comme moi les raisons.

Chacun voudrait avoir l'école à sa porte, il en résulte une surabondance d'écoles, et comme les sommes affectées à l'éducation sont déjà restreintes, les fonds disponibles pour chacune d'elles sont tellement minimes, que la première préoccupation des commissaires est d'avoir une maîtresse au plus bas prix possible.

Ce sont là pratiques déplorables, j'en conviens ; nos efforts doivent tendre à faire disparaître un état de choses si funeste pour l'avenir de notre population, mais même dans ces conditions, laissez-moi vous dire qu'il est encore préférable d'user de ces écoles, si inférieures soient elles ; seulement au lieu de vous décharger sur l'instituteur du soin d'éduquer vos enfants, votre *devoir* sera de veiller vous même à assurer la direction correcte de cette intelligence.

Un exemple vous fera comprendre toute ma pensée. Lorsqu'un cultivateur possède des arbres fruitiers dans son verger, il se décharge sur ses ouvriers du soin de bêcher la terre au pied, d'arroser ou de fumer s'il est nécessaire, d'écheniller quand il le faut, mais il ne laisse à personne le soin de tailler son arbre, car il sait que de la méthode, plus ou moins judicieuse employée, dépendra la récolte future.

Eh bien, le rôle du père de famille dans l'éducation de ses enfants n'est pas sans analogie avec celui du bon cultivateur à l'égard de son verger.

A moins de circonstances exceptionnelles, qui sont l'absence forcée, ou l'existence d'un collège parfaitement dirigé. sa préoccupation constante doit être de surveiller le développement de l'intelligence de son enfant afin de le maintenir dans une direction droite.

La mère doit, elle aussi, être l'auxiliaire constante du père de famille en cette tâche.

Ils ont pour se guider, et juger de la valeur réelle de l'éducation de leur enfant, un critérium bien simple : les actes et les conversations de l'enfant.

La question n'est pas de savoir s'il est un bon écolier, mais bien s'il apprend à raisonner, à juger.

Là est le but de l'instruction, et tel enfant qui sait juste lire et écrire, mais, qui soit par suite d'une heureuse disposition, soit en raison de la bonne direction qu'on lui fit suivre, est à même de juger avec bon sens des hommes et des choses qui l'entourent, est infiniment supérieur comme instruction au petit phénomène, lauréat vanté, qui doit à sa seule mémoire ses succès, et dont la la niaiserie intellectuelle, le manque absolu de jugement personnel, font dans la vie un être parfaitement inférieur.

Est-il besoin de vous faire remarquer combien pareille conduite du père de famille est propre à lui concilier l'estime et l'affection de ses enfants, et en conséquence avec quelle force se trouvent resséres les liens de la famille, cette base de la société.

La Liberte Individuelle.

La Presse américaine mène grand bruit autour d'un discours prononcé par M. Moncure D. Conway devant l'Association Philosophique de Brooklyn, intitulé :—"Les Penseurs et les Héros de la Liberté."

Indépendamment de toute appréciation, l'on ne saurait s'empêcher d'admirer la sincérité et la fermeté des convictions de M. Conway. Il y a une incontestable grandeur de la part d'un homme à oser proclamer ses opinions sans se préoccuper des cris et des injures qu'elles peuvent soulever dans la masse d'un peuple pour qui toute critique semble être une atteinte à la dignité nationale.

M. Conway n'est pas de ceux qui flattent les passions populaires, la noble indépendance de son esprit s'est déjà manifestée jadis lorsque simple citoyen de la Virginie, il ne craignit point de dénoncer la honteuse pratique de l'esclavage, à la face de concitoyens tous esclavagistes.

Aujourd'hui sa voix s'élève pour dénoncer ce qu'il appelle fort justement la *tyrannie de la majorite*, tyrannie qui selon lui tend à supprimer complètement la liberté individuelle dans la Grande République Américaine.

Nous n'avons point la prétention de discuter le bien fondé de cette affirmation à l'égard de nos voisins, nous leur laissons le soin d'en décider.

Ce qui nous intéresse tout particulièrement, c'est l'étude générale de cette tyrannie de la majorité.

Nous relevons dans le discours de l'orateur américain certaines appréciations sur le rôle de l'Eglise Protestante qui, faut-il l'avouer, nous paraissent d'une justesse absolue.

"La soi-disante Réforme," dit-il, "a été simplement une lutte pour changer de Maître."

"Jamais la liberté individuelle n'a été annihilée en aucun pays comme sous Calvin." (Milton).

L'intervention de ce qu'il appelle *l'Eglise Coloniale* Protestante dans la politique des Etats-Unis, a donné lieu à une série de mesures du caractère le plus vexatoire, le plus attentatoire à la liberté humaine.

La Prohibition, les lois sur l'observation du Dimanche, les fameuses résolutions du Congrès de 1774 qui défendaient outre le feu, les combats de coqs et les courses de chevaux, les représentations théâtrales, voir même les bals officiels ! sont en effet une forme non dissimulée de la tyrannie de la majorité aveuglée, fanatisée par une interprétation fausse des choses de la Religion.

C'est rabaisser les hommes au niveau d'un troupeau que de prétendre restreindre à ce point le libre arbitre, fût-ce même dans le but d'assurer son salut. C'est avec de tels principes qu'à une certaine époque on brûlait les gens pour mieux les convertir.

L'homme ne peut être responsable devant Dieu, soit en bien soit en mal, que des actes commis en toute indépendance. Trop de causes déjà tendent à diminuer la réalité de notre libre-arbitre pour qu'il soit admissible d'y apporter de nouveaux obstacles.

L'hérédité, l'influence de l'exemple et du milieu, sans parler des conditions de lieu et autres encore, sont des causes indiscutables de cette atténuation ; que restera-t-il du libre-arbitre si l'on arrive à l'enserrer dans un étroit sentier ; lorsque tout écart sera contrôlé par une prétendue sanction humaine.

L'orgueil de l'homme seul peut ainsi le conduire à empiéter sur la justice divine.

C'est une pure folie d'ailleurs que prétendre supprimer le vice et le péché ; l'existence virtuelle du péché est d'origine divine puisque Dieu en a permis la possibilité ; soutenir le contraire serait reconnaître l'existence d'une force qui échapperait au contrôle de Dieu.

Le seul but que l'homme puisse se proposer est non point de supprimer le péché, mais de le rendre plus rare. On ne peut arriver à ce résultat que par la persuasion et la conviction.

Telle était la doctrine de Jésus-Christ puisqu'en fin de compte il nous faut toujours revenir à son divin exemple pour remonter aux sources de toute vérité.

En oubliant ces principes, l'expérience nous prouve que le seul résultat obtenu a été, soit de provoquer la révolte d'esprits éclairés, soit de développer l'hypocrisie, le plus funeste abîme où puisse sombrer la conscience humaine.

C'est pourquoi nous sommes et serons toujours, de tout cœur, avec les courageux citoyens qui comme M. Conway dénoncent toute atteinte portée à la liberté individuelle sous quelque forme qu'elle se produise.

Banque d'Hochelaga.

Les actionnaires de la Banque d'Hochelaga on tenu leur vingt-quatrième assemblée annuelle le mercredi, 15 juin, à Montréal.

Le rapport du gérant-général, M. J. A. Prendergast, constate les progrès de la banque durant l'année financière 1897–98.

Le capital actuellement de $1,000,000.00 a réalisé des profits nets de $115,067.95, soit 11½% du capital, ce qui a permis de verser $50,000 au fonds de réserve

Ces résultats confirment et solidifient la position exceptionnelle de la Banque d'Hochelaga, position qu'elle doit sans contredit à la prudente administration de M. F. X. Saint Charles, son président, si bien secondé par le gérant-général, M. Prendergast.

Il y a un an la Banque d'Hochelaga constatant la nécessité d'étendre ses opérations afin de répondre aux besoins du commerce de la population Franco-Canadienne, avait porté son capital de $800,000.00 à $1,000,000.00. Le résultat a dépassé les espérances, puisqu'au lieu de servir 9% d'intérêt, comme l'année dernière, cette augmentation du capital à permis de donner cette année un dividende de 11%.

En présence de tels résultats et soucieux de continuer la marche ascendante de ses affaires, la réunion des actionnaires a décidé de porter le capital de la banque à $2,000,000.00.

Cette solution s'imposait en présence des difficultés qu'éprouvait la banque à satisfaire aux demandes chaque jour croissantes du commerce et de l'industrie canadienne. Obligée de veiller à ce que sa circulation ne dépassa point son capital, elle se voyait chaque jour forcée de refuser les comptes même les meilleurs qni affluaient à ses guichets.

C'est donc un évènement des plus importants pour le commerce, l'industrie, l'agriculture de tous les Canadiens-Français, et c'est avec un juste sentiment de légitime orgueil que nous voyons la Banque d'Hochelaga prendre place au premier rang des banques du Dominion.

Cette place elle l'a conquis par la sagesse de ses opérations dirigées avec la plus grande prudence et une parfaite entente des affaires financières.

Notre commerce en cette Province est appelé à profiter grandement de cette forte organisation, et la coïncidence est heureuse de ce développement de notre grande banque canadienne avec l'accroissement des affaires qui est particulièrement remarquable cette année en notre Province.

La présence du nouveau gérant de la succursale à Winnipeg, M. Bourgoin, financier de premier ordre, ne contribuera pas peu à assurer à cette succursale un nouvel essor, dont toute notre population est appelée à profiter.

Nous ajouterons que la banque a créé cette année deux nouvelles succursales à Sherbrooke et Québec.

BILAN.

31 Mai, 1898.

PASSIF.

Capital versé........	$1,000,000 00
Fonds de réserve....	450,000 00
Profits et pertes....	3,454 28
Fonds de garantie des employés.........	20,000 00
Dividendes non réclamés............	1,531 29
Dividende payable le 1er Juin, 1898......	35,000 00
	$1,509,985 50